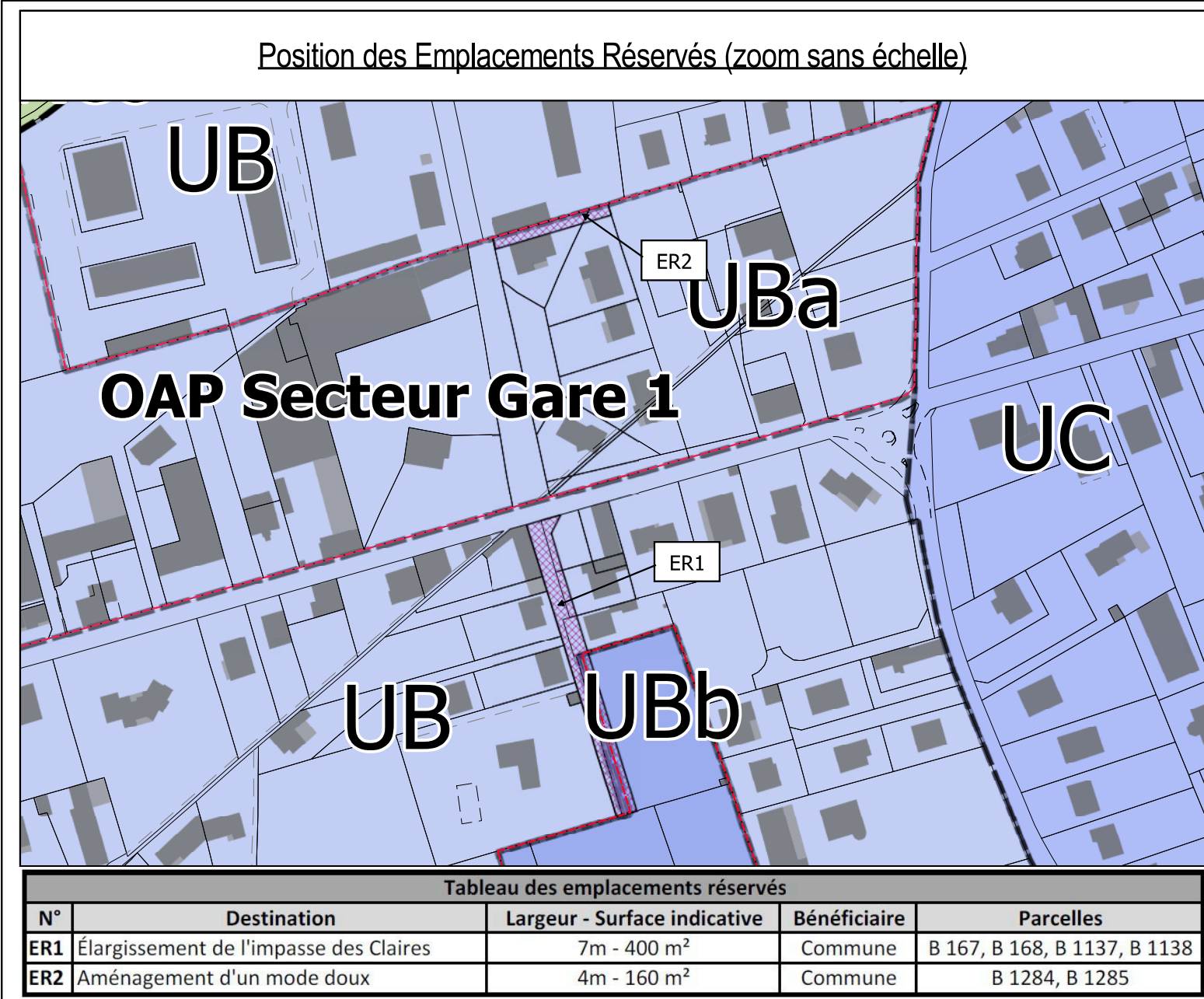
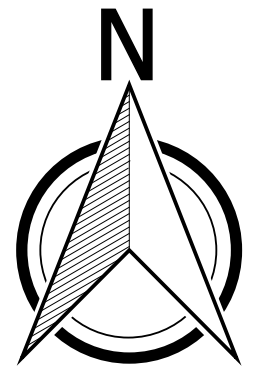
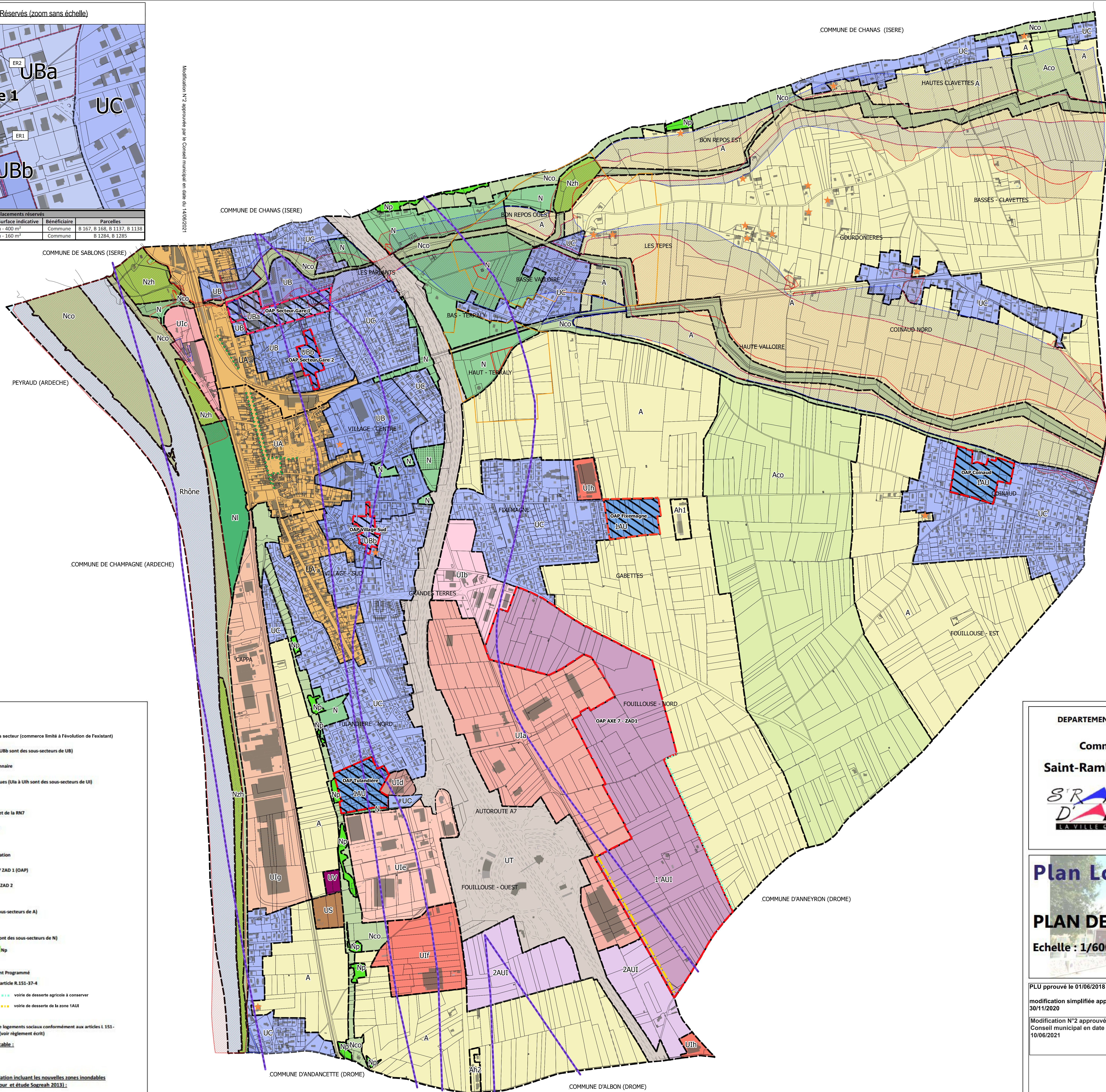




Modification N°2 approuvée par le Conseil municipal en date du 14/06/2023



COMMUNE DE BOUGE- CHAMBALLUD (ISERE)

COMMUNE D'ANNEYRON (DROME)

Légende :

- Zones Urbaines :**
- UA - Zone Urbaine Centrale - UAs Sous secteur (commerce limité à l'évolution de l'existant)
 - UB - Zone de Centralité élargie (UBa et UBb sont des sous-secteurs de UB)
 - UC - Zone Urbaine à Dominante Pavillonnaire
 - UI - Zone Urbaine d'Activités Économiques (UIa à UIh sont des sous-secteurs de UI)
 - US - Station d'épuration
 - UT - Voies, Aires et Installations de l'AZet de la RN7
 - UV - Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Zones À Urbaniser :**
- 1AU - Zone À Urbaniser Ouverte - Habitation
 - 1AUI - Zone À Urbaniser Ouverte - Axe 7 ZAD 1 (OAP)
 - 2AUI - Zone À Urbaniser Fermée - Axe 7 ZAD 2
- Zones Agricoles :**
- A - Zone Agricole (Ah et Aco sont des sous-secteurs de A)
- Zones Naturelles :**
- N - Zone Naturelle (N, Nco, Nzh et Np sont des sous-secteurs de N)
- Autres :**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement Programmé
 - Alignements commerciaux au titre de l'article R.151-37-4
 - Emplacement Réservé
 - ★ Siège d'exploitation
 - Voies de desserte de la zone 1AUI
 - Zones de bruit (A7, RN7, Voie Ferrée)
 - Secteurs concernés par une servitude de logements sociaux conformément aux articles L.151-15 et R.158-38 du Code de l'Urbanisme (voir règlement écrit)
 - Périmètre de protection des captages en eau potable :
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Zonage du Plan de Prévention du Risque d'inondation incluant les nouvelles zones inondables associées au règlement PPRI (Aléa Rhône mis à jour et étude Sogreah 2013):
 - Zone bleue
 - Zone rouge

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Commune de
Saint-Rambert d'Albon



4

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/6000ème

PLU ppruvé le 01/06/2018

modification simplifiée approuvée le 30/11/2020

Modification N°2 approuvée par le Conseil municipal en date du 10/06/2021